



Avec le contournement Sud d'Aurillac, mis en service en janvier 2020, et les travaux de réaménagement entre les carrefours giratoires du Garric et de Redondette, la déviation de Sansac de Marmiesse complète le nouveau tracé de la RN 122 entre Sansac de Marmiesse et Aurillac.

L'opération correspond à un investissement de 76,60 M€, financé par l'État pour 72,46 M€, le conseil départemental pour 3,14 M€ et la CABA pour 1 M€.

Pour plus de renseignements :

- Numéro vert : 0805 38 38 45
- Site internet : [www.rn122-sansac-aurillac.fr](http://www.rn122-sansac-aurillac.fr)

**Contact presse :**

Service de la représentation de l'État  
et de la communication interministérielle  
Tél. : 04. 71. 46. 23.72  
Mél. : [pref-communication@cantal.gouv.fr](mailto:pref-communication@cantal.gouv.fr)